

# C.C.A.S. de Bauvin

Centre Communal d'Action Sociale  
25 rue Jean Jaurès  
59221 BAUVIN

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le 29/04/26

S'LO

ID : 059-265900522-20260428-CA280426D01\_TD-DE

Tél. : 03 20 18 11 20 ou 03 20 18 11 21  
Responsable.ccas@villedebauvin.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BAUVIN

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à dix heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Hélène DUCROCQ, Vice-Présidente

Date de la convocation : 15 avril 2026

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 17

Nombre de membres présents : 14

Nombre de votants : 17

#### Présents :

Mme DUCROCQ Hélène,  
M. Nordine TOUCHI, Mme Aliya TANOUTI, Mme Valérie FLINOIS, Mme Cindy DELATTRE, Mme Véronique POTEAU, Mme Catherine GRIOCHE, Mme Céline HOOGE, Mme Christelle HANON, Mme Marie-Renée GICQUEL, M. Roger LEBRUN, Mme Catherine THEVEL, M. Jean-Pierre PLANQUELLE, Mme Noémie ZEUDE

Pouvoirs : M. Louis-Pascal LEBARGY (pouvoir à Mme Hélène DUCROCQ)  
Mme Muriel CORE (pouvoir à Mme Christelle HANON)  
M. Pascal DESCAMPS (pouvoir à M. Roger LEBRUN)

#### Absents excusés :

#### Absents :

Secrétaire de séance : M. Thierry DESBOUCHE, responsable du CCAS

**OBJET : Reprise anticipée des résultats**

Mme la Vice-Présidente présente au Conseil d'Administration le résultat comptable estimé à la fin de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat fonctionnement 2024	55 703.51 €
Recettes 2025	803 255.21 €
Mandats 2025	813 750.16 €
Résultat 2025	-10 494.95 €
Résultat fonctionnement cumulé 2025	45 208.56 €
Résultat investissement 2024	280 764.80 €
Recettes 2025	428 415.24 €
Mandats 2025	8 391.40 €
Résultat 2025	420 023.84 €
Résultat investissement cumulé 2025	700 788.64 €
Restes à réaliser Dépenses 2025	0,00 €
Restes à réaliser Recettes 2025	0,00 €
Résultat d'investissement 2025	700 788.64 €

La section d'investissement fait apparaître un excédent après constatation des restes à réaliser et à recouvrer.

La section de fonctionnement enregistre un excédent de 45 208.56 €.

Après constatation du résultat provisoire, il est proposé à l'assemblée délibérante d'affecter :

☞ au compte de recette 001, le report d'investissement :	700 788.64 €
☞ au compte de recette 002, le report de fonctionnement :	45 208.56 €

Il est précisé que l'affectation définitive des résultats sera prise lors du vote du compte financier unique de l'année 2025.

Les membres du Conseil décident à l'unanimité d'affecter :

☞ au compte de recette 001, le report d'investissement :	700 788.64 €
☞ au compte de recette 002, le report de fonctionnement :	45 208.56 €

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,  
Le Président du CCAS.  
Louis-Pascal LEBARGY



Le Secrétaire de séance

Thierry DESBOUCHE

CA du 28 avril 2026

Point 1

# C.C.A.S. de Bauvin

Centre Communal d'Action Sociale  
25 rue Jean Jaurès  
59221 BAUVIN

Tél. : 03 20 18 11 20 ou 03 20 18 11 21  
Responsable.ccas@villedebauvin.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BAUVIN**

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à dix heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Hélène DUCROCQ, Vice-Présidente

Date de la convocation : 15 avril 2026

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 17

Nombre de membres présents : 14

Nombre de votants : 17

Présents :

*Mme DUCROCQ Hélène,  
M. Nordine TOUCHI, Mme Aliya TANOUTI, Mme Valérie FLINOIS, Mme Cindy DELATTRE, Mme Véronique POTEAU, Mme Catherine GRIOCHE, Mme Céline HOOGE, Mme Christelle HANON, Mme Marie-Renée GICQUEL, M. Roger LEBRUN, Mme Catherine THEVEL, M. Jean-Pierre PLANQUELLE, Mme Noémie ZEUDE*

Pouvoirs : M. Louis-Pascal LEBARGY (pouvoir à Mme Hélène DUCROCQ)  
Mme Muriel CORE (pouvoir à Mme Christelle HANON)  
M. Pascal DESCAMPS (pouvoir à M. Roger LEBRUN)

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : M. Thierry DESBOUCHE, responsable du CCAS

**OBJET : Vote du budget primitif 2026**

Madame la Vice-Présidente du CCAS rappelle que le Rapport d'Orientations Budgétaires a été présenté lors du dernier Conseil d'Administration et a été approuvé.

Il demande donc aux membres du Conseil de se prononcer sur le budget primitif 2026 comme suit et conformément à la maquette budgétaire jointe en annexe :

		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2	Résultats antérieurs (a)	(D002) 0,00	(R002) 45 208,5€	(D001) 0,00	(R001) 700 788,64
0					(R10€8) 0,00
2	Restes à réaliser (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
5	<b>Total des crédits de l'exercice antérieur (c = a + b)</b>	<b>0,00</b>	<b>45 208,5€</b>	<b>0,00</b>	<b>700 788,64</b>
	<i>Déficit / excédent</i>		<i>45 208,5€</i>		<i>700 788,64</i>
2	Propositions 2026 (Hors 020 - 022) (d)	440 509,5€	415 831,00	723 368,64	2 050,00
0	<i>Déficit / excédent</i>	<i>24 678,5€</i>		<i>721 318,64</i>	
2	<b>Total 2025 + propositions 2026 (e = c + d)</b>	<b>440 509,5€</b>	<b>461 039,5€</b>	<b>723 368,64</b>	<b>702 838,64</b>
5	<i>Déficit / excédent</i>		<i>20 530,0€</i>	<i>20 530,0€</i>	
+	Opérations d'ordre de section à section (f)	20 530,00	0,00	0,00	20 530,00
2	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (g)	0,00	0,00	0,00	0,00
0	<i>Déficit / excédent</i>	<i>20 530,0€</i>			<i>20 530,0€</i>
2	<b>Total du budget (h = e + f + g)</b>	<b>461 039,5€</b>	<b>461 039,5€</b>	<b>723 368,64</b>	<b>723 368,64</b>
6	<i>Déficit / excédent</i>				
	Four info 020 - 022	0,00		0,00	

les membres du Conseil se prononcent favorablement à l'unanimité sur le budget primitif 2026 comme suit et conformément à la maquette budgétaire jointe en annexe :

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,  
Le Président du CCAS.  
Louis-Pascal LEBARGY



Le Secrétaire de séance

Thierry DESBOUCHE

# C.C.A.S. de Bauvin

Centre Communal d'Action Sociale

25 rue Jean Jaurès

59221 BAUVIN

Tél. : 03 20 18 11 20 ou 03 20 18 11 21

Responsable.ccas@villedebauvin.fr

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

29/04/2026 S<sup>2</sup>LO

ID : 059-265900522-20260428-CA280426D03\_TD-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BAUVIN

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à dix heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Hélène DUCROCQ, Vice-Présidente

Date de la convocation : 15 avril 2026

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 17

Nombre de membres présents : 14

Nombre de votants : 17

Présents :

*Mme DUCROCQ Hélène,  
M. Nordine TOUCHI, Mme Aliya TANOUTI, Mme Valérie FLINOIS, Mme Cindy DELATTRE, Mme Véronique POTEAU, Mme Catherine GRIOCHE, Mme Céline HOOGE, Mme Christelle HANON, Mme Marie-Renée GICQUEL, M. Roger LEBRUN, Mme Catherine THEVEL, M. Jean-Pierre PLANQUELLE, Mme Noémie ZEUDE*

Pouvoirs : M. Louis-Pascal LEBARGY (pouvoir à Mme Hélène DUCROCQ)  
Mme Muriel CORE (pouvoir à Mme Christelle HANON)  
M. Pascal DESCAMPS (pouvoir à M. Roger LEBRUN)

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : M. Thierry DESBOUCHE, responsable du CCAS

**OBJET : Participation OICAFPA**

Madame la Vice-Présidente rappelle au Conseil d'Administration que, depuis la création de l'Office Intercommunal de Coordination des Actions en Faveur des Personnes Agées basé à Annœullin (OICAFPA), le Centre Communal d'Action Sociale de Bauvin verse chaque année une participation à l'Office pour le service des aides ménagères et des repas portés à domicile, en fonction du nombre d'habitants.

Le montant de cette participation est établi à 21 203 € pour l'année 2026.

Madame la Présidente demande au Conseil d'Administration :

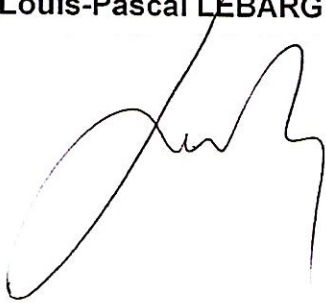
- D'autoriser le paiement de cette participation,
- De prévoir à cette fin les crédits au budget 2026.

A l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration autorisent le Président à

- Payer cette participation
- Prévoir à cette fin les crédits au budget 2026

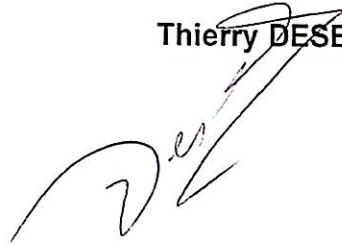
Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,  
Le Président du CCAS.  
**Louis-Pascal LÉBARGY**



Le Secrétaire de séance

**Thierry DESBOUCHE**



# C.C.A.S. de Bauvin


Centre Communal d'Action Sociale

25 rue Jean Jaurès

59221 BAUVIN

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le 29/04/2026 

ID : 059-265900522-20260428-CA280426D04\_TD-DE

Tél. : 03 20 18 11 20 ou 03 20 18 11 21

Responsable.ccas@villedebauvin.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BAUVIN

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à dix heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Hélène DUCROCQ, Vice-Présidente

Date de la convocation : 15 avril 2026

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 17

Nombre de membres présents : 14

Nombre de votants : 17

Présents :

*Mme DUCROCQ Hélène,  
M. Nordine TOUCHI, Mme Aliya TANOUTI, Mme Valérie FLINOIS, Mme Cindy DELATTRE, Mme Véronique POTEAU, Mme Catherine GRIOCHE, Mme Céline HOOGE, Mme Christelle HANON, Mme Marie-Renée GICQUEL, M. Roger LEBRUN, Mme Catherine THEVEL, M. Jean-Pierre PLANQUELLE, Mme Noémie ZEUDE*

Pouvoirs : M. Louis-Pascal LEBARGY (pouvoir à Mme Hélène DUCROCQ)  
Mme Muriel CORE (pouvoir à Mme Christelle HANON)  
M. Pascal DESCAMPS (pouvoir à M. Roger LEBRUN)

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : M. Thierry DESBOUCHE, responsable du CCAS

**OBJET : Admission en non-valeur**

Chaque année, certaines créances demeurent irrécouvrables, même après plusieurs procédures de recouvrement.

Parmi ces créances irrécouvrables, on distingue deux types :

- Les admissions en non-valeur, créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (montant inférieur à un seuil de poursuites, combinaison infructueuse d'actes).  
Il est à préciser que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement.
- Les créances éteintes. On constate l'extinction de ces créances, définitivement effacées, consécutivement à la liquidation judiciaire de fournisseurs ou de sociétés titulaires de marchés publics. Ces créances sont annulées par décision judiciaire (clôture insuffisante d'actif, règlement judiciaire, surendettement décision d'effacement de dette).  
Pour ces créances éteintes, le CCAS et le Service de Gestion Comptable d'Armentières (SGC) ne pourront plus tenter d'action de recouvrement.

Par courriel du 06 mars 2026, le SGC a informé le CCAS :

- Qu'une somme de 1 370.85 € doit être émise en admission en non-valeur (article 6541).

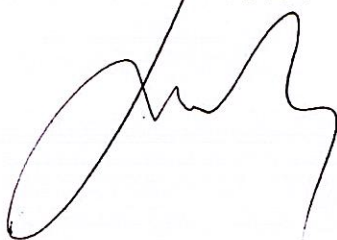
Au vu de ce qui précède, Madame la Vice-Présidente demande au Conseil d'Administration :

- D'admettre en non-valeur à l'article 6541 du budget 2026 la somme de 1 370.85 €.

Le Conseil d'Administration admet à l'unanimité en non-valeur à l'article 6541 du budget 2026 la somme de 1 370.85 €.

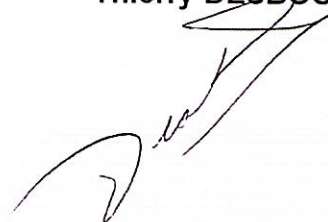
Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,  
Le Président du CCAS.  
**Louis-Pascal LÉBARGY**



Le Secrétaire de séance

**Thierry DESBOUCHE**



# C.C.A.S. de Bauvin

Centre Communal d'Action Sociale

25 rue Jean Jaurès

59221 BAUVIN

Tél. : 03 20 18 11 20 ou 03 20 18 11 21

Responsable.ccas@villedebauvin.fr

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

29/04/2026 S<sup>2</sup>LO

ID : 059-265900522-20260428-CA280426D05\_TD-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BAUVIN

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à dix heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Hélène DUCROCQ, Vice-Présidente

Date de la convocation : 15 avril 2026

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 17

Nombre de membres présents : 14

Nombre de votants : 17

#### Présents :

Mme DUCROCQ Hélène,  
M. Nordine TOUCHI, Mme Aliya TANOUTI, Mme Valérie FLINOIS, Mme Cindy DELATTRE, Mme Véronique POTEAU, Mme Catherine GRIOCHE, Mme Céline HOOGE, Mme Christelle HANON, Mme Marie-Renée GICQUEL, M. Roger LEBRUN, Mme Catherine THEVEL, M. Jean-Pierre PLANQUELLE, Mme Noémie ZEUDE

#### Pouvoirs :

M. Louis-Pascal LEBARGY (pouvoir à Mme Hélène DUCROCQ)  
Mme Muriel CORE (pouvoir à Mme Christelle HANON)  
M. Pascal DESCAMPS (pouvoir à M. Roger LEBRUN)

#### Absents excusés :

#### Absents :

Secrétaire de séance : M. Thierry DESBOUCHE, responsable du CCAS

**OBJET : Convention d'occupation des locaux du CCAS conclue avec la mutuelle Mandarine**

Madame la Vice-Présidente indique à l'assemblée qu'une convention a été établie par la mairie sous la forme d'une lettre d'intention le 01 juillet 2015 permettant de mettre à disposition de l'association MANDARINE également nommée Mutuelle Communale une partie des locaux du C.C.A.S de Bauvin, situé au 25 rue Jean-Jaurès, au rez-de-chaussée.

Néanmoins, comme évoqué en 4<sup>ème</sup> point du conseil d'administration du 20 juin 2025, le C.C.A.S est en cours d'acquisition du bâtiment SIS 25 rue Jean Jaurès. À ce titre, il en deviendra pleinement propriétaire à la signature définitive de l'acte de vente

Par conséquent, les dispositions précédemment établies liant la commune et le l'association deviennent caduques et ne peuvent faire l'objet d'un avenant modificatif.

La volonté de la Municipalité est de maintenir ce service de proximité et de permettre ainsi un accès à une couverture de soins étendue aux Bauvinois qui le souhaitent

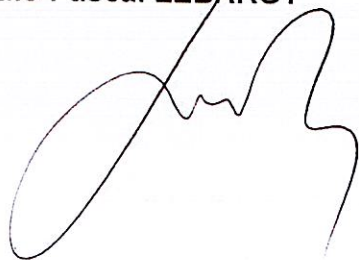
Madame la Vice-Présidente précise que la convention ainsi formulée prendra effet immédiatement à compter de sa date de signature

Aussi, Madame la Vice-Présidente soumet le projet de convention figurant en annexe et demande au Conseil d'Administration de se prononcer sur l'opportunité de le valider et en cas d'accord de l'autoriser à la signer.

Les membres du Conseil se prononcent favorablement, à l'unanimité sur la validation de cette convention et autorisent son Président à la signer

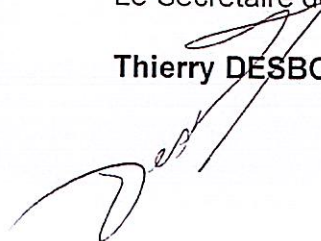
Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,  
Le Président du CCAS.  
**Louis-Pascal LEBARGY**



Le Secrétaire de séance

**Thierry DESBOUCHE**



# C.C.A.S. de Bauvin

Centre Communal d'Action Sociale

25 rue Jean Jaurès

59221 BAUVIN

Tél. : 03 20 18 11 20 ou 03 20 18 11 21

Responsable.ccas@villedebauvin.fr

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

29/04/2026 S<sup>2</sup>LOW  
ID : 059-265900522-20260428-CA280426D06\_TD-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BAUVIN

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à dix heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Hélène DUCROCQ, Vice-Présidente

Date de la convocation : 15 avril 2026

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 17

Nombre de membres présents : 14

Nombre de votants : 17

#### Présents :

Mme DUCROCQ Hélène,  
M. Nordine TOUCHI, Mme Aliya TANOUTI, Mme Valérie FLINOIS, Mme Cindy DELATTRE, Mme Véronique POTEAU, Mme Catherine GRIOCHE, Mme Céline HOOGE, Mme Christelle HANON, Mme Marie-Renée GICQUEL, M. Roger LEBRUN, Mme Catherine THEVEL, M. Jean-Pierre PLANQUELLE, Mme Noémie ZEUDE

#### Pouvoirs :

M. Louis-Pascal LEBARGY (pouvoir à Mme Hélène DUCROCQ)  
Mme Muriel CORE (pouvoir à Mme Christelle HANON)  
M. Pascal DESCAMPS (pouvoir à M. Roger LEBRUN)

#### Absents excusés :

#### Absents :

Secrétaire de séance : M. Thierry DESBOUCHE, responsable du CCAS

**OBJET : Convention d'occupation des locaux du CCAS conclue avec la Maison Nord Solidarité**

Madame la Vice-Présidente indique à l'assemblée qu'une convention a été signée le 13 décembre 2019, par la mairie, permettant de mettre à disposition du Département pour l'exercice de ses activités de Protection Maternelle et Infantile, de santé et pour la tenue de Permanences Sociales, une partie des locaux du C.C.A.S de Bauvin, situé au 25 rue Jean-Jaurès, notamment le rez-de-chaussée.

La convention relative à cette occupation a été actée par la commune propriétaire des locaux.

Néanmoins, comme évoqué en 4<sup>ème</sup> point lors du conseil d'administration du 20 juin 2025, le C.C.A.S est en cours d'acquisition du bâtiment SIS 25 rue Jean Jaurès. À ce titre, il en deviendra pleinement propriétaire à la signature définitive de l'acte de vente

Par conséquent, la convention précédemment établie liant la commune et le Département devient caduque et ne peut faire l'objet d'un avenant modificatif.

Aussi, il y a lieu d'établir une nouvelle convention avec le C.C.A.S en reprenant les termes de l'avenant modificatif adressé par le département.

Le propriétaire met à disposition du Département, à usage non exclusif, les locaux suivants :

Pièces	Superficies
Salle d'attente	24,01 m <sup>2</sup>
Bureau psychologue	13,42 m <sup>2</sup>
Secrétariat	19,79 m <sup>2</sup>
Bureau Puéicultrice	9,81 m <sup>2</sup>
Bureau médecin	11,9 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>	<b>78,93 m<sup>2</sup></b>

Dépendants de l'ensemble immobilier sis au 25 rue Jean Jaurès à Bauvin. La surface totale de l'immeuble s'élève à 300 m<sup>2</sup>.

Il sera remplacé dans ses termes, par les dispositions ci-après dans la future convention :

Espaces occupés	Superficies
Salle d'attente	24,01 m <sup>2</sup>
Bureau médical	11,90 m <sup>2</sup>
Bureau de l'assistance sociale	9,81 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>	<b>45,71 m<sup>2</sup></b>

Le service départemental occupant à la possibilité d'ajuster la fréquence et le contenu de ses activités cependant, il doit en informer le propriétaire. Il est recommandé de prendre bonne note de la modification de l'article 4 de la convention comme indiqué ci-dessous :

Nature des activités	Planning	Nombre de séances
Consultations de puériculture	4 <sup>ème</sup> mercredi du moi	± 11
Permanences sociales	2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> mercredis matin du mois	± 22
Permanences administratives	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mercredis matin du mois	± 22
<b>Total par an</b>		<b>± 55</b>

Toute modification de planning fera l'objet d'un accord écrit préalable de la commune ou son C.C.A.S sans avoir à conclure un nouvel avenant.

Il est à noter que ces permanences représentent une proximité de services non négligeable auprès des bauvinois connaissant des problèmes de mobilité

Madame la Vice-Présidente précise que la convention n'a pu être établie comme il se doit.

En effet, les échéances électorales, le rachat des locaux par le CCAS dont l'acte ne pourra être signé qu'après le vote du budget, le contact que Madame DERNA devait effectuer auprès de son service immobilier n'ont pas permis la réalisation de cette dernière.

Cependant l'ensemble des termes liés à la convention future figurent dans le projet présenté et dans l'avenant annexé. La convention aura un effet à compter de sa date

de signature pour une durée de 12 mois et sera renouvelée par tacite reconduction  
sauf en cas de dénonciation par l'une ou l'autre des parties

Envoyé en préfecture le 29/04/2026  
Reçu en préfecture le 29/04/2026  
Publié le 25/04/2026  
ID : 059-265900522-20260428-CA280426D06\_TD-DE

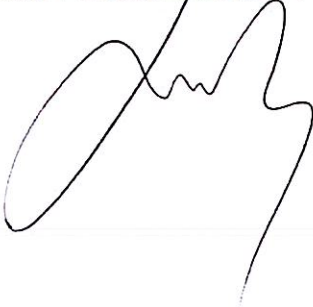
Aussi, Madame la Vice-Présidente demande à l'assemblée de :

- Se prononcer sur l'opportunité d'établir la convention avec la Maison Nord Solidarité
- L'autoriser à signer tous les documents s'y afférents

Le Conseil d'Administration se prononce favorablement à l'unanimité sur l'établissement de la convention et sur l'autorisation de la signer

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,  
Le Président du CCAS.  
**Louis-Pascal LEBARGY**



Le Secrétaire de séance

**Thierry DESBOUCHE**

